

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE562

présenté par

Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,  
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CE|543 de M. Armand

-----

### ARTICLE 3

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« l'atteinte »,

les mots :

« le maintien ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à tenir compte de la mise en service du réacteur « Flamanville 3 » qui a porté la capacité installée du parc à la cible de 63 gigawatts. Il y a lieu désormais de fixer plutôt un objectif de maintien de cette capacité, en particulier par la prolongation à 60 années du parc nucléaire historique, sous réserve de l'avis de l'ASNR.